

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 85-40 du 11 Février 1985

chargeant le Camarade André ATCHADE,  
Ministre du Travail et des Affaires  
Sociales, de l'intérim du Camarade  
Vincent GUEZODJE, Ministre de la  
Santé Publique pour compter du 10  
Février 1985.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulga-  
tion de la Loi Fondamentale de la République Populaire du  
Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 84-322 du 3 Août 1984 portant composition du  
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 10 Février 1985, le Camarade  
André ATCHADE, Ministre du Travail et des Affaires Sociales  
est chargé de l'intérim du Ministre de la Santé Publique  
pendant l'absence du Camarade Vincent GUEZODJE.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 11 Février 1985

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2 CPC 6  
MMS-MSPF 10 Autres Ministères 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4  
ECCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-